

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille dix-sept, le 29 juin à 17 heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, au Centre de Culture, de Ressources, d'Initiatives et de Loisirs (C.C.R.I.L.) à La Trinité de Réville, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Date de convocation : 22 juin 2017

Nombre de membres

En exercice : 21

Présents : 11

Votants : 13

Étaient présents : M. ROUSSELIN, M. ANTHIERENS, Mme BINET, M. DELAMARE, M. DU MESNIL ADELÉE, Mme ERARD, M. GRIHAULT, M. KAREB, M. MALARGÉ, M. MALHERBE, Mme VATINEL.

Étaient absents : M. ARNAUD, Mme BLOTIERRE, Mme CASEY, Mme GOETHEYN, M. PALADE, M. PENVEN, M. PERDRIEL, Mme TERRASSE, Mme VAN DEN DRIESSCHE, Mme VANDERHOEVEN.

Pouvoirs : Mme BLOTIERRE a donné pouvoir à Mme VATINEL, M. PENVEN a donné pouvoir à M. GRIHAULT.

Secrétaire de séance : Mme BINET

Objet : Approbation de l'avenant n°1 au contrat de réservation préliminaire à une VEFA dans le cadre de la construction d'un pôle médico-social incluant une micro-crèche sur la commune de Serquigny

PJ : avenant n°1

Monsieur le Président rappelle que l'Intercom Risle et Charentonne s'est engagée sur la construction d'une micro-crèche sur la commune de Serquigny qui sera installée au sein du pôle médico-social à venir sur cette commune.

Dans ce cadre, un contrat de réservation préliminaire à une VEFA avait été signé en 2016 entre le Logement Familial de l'Eure et l'Intercom Risle et Charentonne.

Cependant, en raison de difficultés techniques et administratives, l'opération se voit retardée par rapport au délai initial et il convient de reporter la date maximum de signature de l'acte authentique de vente auprès du notaire, ainsi qu'une mise à jour de la livraison prévisionnelle du programme.

Aussi Monsieur le Président soumet à l'approbation du Conseil d'Administration l'avenant n°1 qui a pour objet la modification des articles 8 « Délai prévisionnel de Livraison » et 10 « Réalisation de la Vente ».

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200003770-20170629-17D058-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2017

Le Conseil d'Administration, après avoir ouï et délibéré, à l'unanimité :

- ↳ Approuve l'avenant n°1 au contrat de réservation préliminaire à une VEFA dans le cadre la construction d'un pôle médico-social incluant une micro-crèche sur la commune de Serquigny.
- ↳ Autorise Monsieur le Président à signer cet avenant ainsi que tous documents afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200003770-20170629-17D058-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2017